

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

**JSFS**

**Variétés**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 7 (1866), p. 288-296

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1866\\_\\_7\\_\\_288\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1866__7__288_0)

© Société de statistique de Paris, 1866, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II. VARIÉTÉS.

### 1<sup>re</sup> PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

#### 1. *Résumé des accidents survenus en France dans le 1<sup>er</sup> semestre de 1865, par suite de l'emploi d'appareils à vapeur.*

Nombre total d'accidents, 5.

Nombre	}	Tués ou morts des suites de leurs blessures . . . . .	11
de victimes.		Blessés . . . . .	13

#### RÉPARTITION DES ACCIDENTS.

##### *Par nature d'établissements :*

Usines métallurgiques . . . . .	2
Lavoirs à mines . . . . .	1
Ferme . . . . .	1
Mine . . . . .	1

##### *Par nature d'appareils :*

Chaudières gé- nératrices cylindriques	}	horizontales, avec ou sans bouilleur . . . . .	4
		verticale, à foyer intérieur, non tubulaire . . . . .	1

D'après les causes qui les ont occasionnés :

Défaut de construction, mauvaise qualité du métal ou nature du métal (fonds en fonte), disposition vicieuse du fourneau . . . . .	3
Imprudence des ouvriers . . . . .	1
Imprudence d'autres . . . . .	1

2. *Statistique des cultes en France, en 1861.* — Il y a, en France, 79,584 prêtres et 108,119 religieux, ce qui équivaut à 2 prêtres et 3 religieux par commune.

— On compte 86 archevêques et évêques, 189 vicaires généraux. — Sur les 79,584 prêtres, 35,000 sont salariés par l'État, les autres le sont par la fabrique.

Les communautés se divisent : en communautés enseignantes ; — en communautés hospitalières, dirigeant des maisons de refuge ou des instituts agricoles pour les enfants, — et en communautés contemplatives ou vouées à des devoirs purement religieux.

Les communautés comptent 17,776 hommes et 90,343 femmes ; en tout, 108,119. 71,728 enseignent ; — 20,687 dirigent des maisons de refuge pour les enfants.

Les jésuites figurent en France pour un chiffre de 1,085, dont : 703 enseignent, 382 contemplent.

Les frères des écoles chrétiennes (6,341) et les petits frères de Marie (1,639) représentent la phalange la plus nombreuse du corps religieux enseignant.

Il y a actuellement 26,592 écoles de filles, tenues par 13,491 institutrices laïques, munies de brevets de capacité, et par 13,101 religieuses, sur lesquelles 12,336 n'ont que des lettres d'obédience.

## 2<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Statistique criminelle de l'Angleterre en 1865.* — Il résulte de la statistique judiciaire de l'Angleterre et du pays de Galles pour l'année 1865, qu'il y a eu 135 assassinats et 54 tentatives d'assassinat commis pendant l'année. La capitale, dont la population représente le septième de celle de la Grande-Bretagne, figure dans ce total pour 8 assassinats et 5 tentatives d'assassinat. Sur 2,615 vols, Londres en compte le septième. On se plaint de l'insuffisance du service de la sûreté publique. Ce service occupe en Angleterre et dans le pays de Galles environ 24,000 agents (*policemen* et *constables*), ainsi répartis : Londres, 7,400 ; autres villes, 6,600 ; districts ruraux, 10,000. Comparativement à la masse des habitants, il y aurait, en moyenne, 1 agent par 457 âmes dans la capitale et 1 par 1,400 âmes dans les campagnes.

2. *Opérations de la monnaie de Londres pendant la dernière période décennale.* — Pendant les dix dernières années, la monnaie de Londres a frappé 45 millions de souverains ou pièces d'or de 20 shill. et plus de 13 millions de demi-souverains. Les pièces de billon forment un chapitre des plus notables dans les travaux de cet atelier monétaire, qui n'a pas émis moins de 153 millions de demi-pennies pendant la période décennale dont il s'agit. En remontant à un demi-siècle en arrière, on trouve que la valeur des espèces monnayées d'or sortant de cet établissement s'élève à 187,199,291 l. st. et celle des espèces d'argent à 18,929,028 l. st.

(*Moniteur* du 26 août 1866.)

3. *Crimes et délits commis à Londres pendant l'année 1865.* — Un rapport très-intéressant de la police de Londres vient d'être publié. C'est une revue officielle des crimes et délits pendant l'année 1865.

On a arrêté 70,224 personnes, sur lesquelles 31,103 ont été remises en liberté après un ou plusieurs jours de prison, 35,164 relâchées moyennant caution, 3,957 renvoyées devant les assises, 3,091 reconnues coupables et condamnées, et 702 acquittées.

Le nombre des hommes emprisonnés s'élève à 47,421, et celui des femmes à 22,803.

Si nous considérons l'âge des prisonniers et la nature de leurs délits, nous arriverons à des résultats curieux ; par exemple, les délits que l'on appelle *assaults on the police* (attaques ou résistance à main armée ou à coups de poing contre les agents de police), si communs à Londres, sont presque tous commis par des jeunes gens de 20 à 25 ans. Les cas d'ivresse, qui sont plus nombreux ici que dans aucune autre ville du monde, se présentent en moyenne très-rarement chez les personnes de 30 à 40 ans. Au-dessous et surtout au-dessus de ce chiffre, le nombre de *drunkards* est effrayant.

Il ressort de la statistique que nous avons sous les yeux que les plus grands criminels ne sont pas les hommes faits, mais les enfants, ou du moins les jeunes gens qui n'ont pas dépassé vingt ans. Par exemple, cette année, sur 3,091 personnes condamnées à la servitude pénale, à la transportation, etc., 702 n'avaient pas encore 20 ans et 808 n'avaient pas atteint 25 ans.

Sur 70,224 personnes, 10,000 seulement ne savaient ni lire ni écrire, 57,045 pouvaient lire seulement, ou bien lire et écrire assez imparfaitement, 2,299 avaient reçu une bonne éducation, et 89 étaient des gens instruits. Il serait curieux d'établir, sous ce rapport, un parallèle avec les comptes rendus des prisons de Paris.

A Londres, les délits « contre les personnes » se sont augmentés de 998 cas, comparativement aux années 1856-1860. La proportion est moins forte dans les délits « contre la propriété ».

Le nombre des personnes qui disparaissent on ne sait comment est toujours très-considérable. L'année dernière, sur 4,441 personnes perdues, la police en a pu retrouver 2,260, soit mortes, soit vivantes; on n'a plus entendu parler des deux mille autres.

**4. Boulangerie à Londres.** — L'enquête qui se poursuit au sujet de l'état de la boulangerie depuis le décret du 22 juin 1863, a révélé des détails assez curieux sur la manière dont s'exerce cette industrie à Londres.

Dans cette dernière ville, le pain se vend plus cher qu'à Paris, et les boulangers, quoique libres, parviennent à régler le cours du pain de la façon suivante. Par des rapports établis entre eux, ils sondent l'opinion publique, puis ils se réunissent de temps en temps, et quand le blé et la farine sont à très-bon marché, ils ne croient pas risquer grand'chose à maintenir le prix du pain à un taux assez élevé.

Il arrive un moment où les boulangers de Londres baissent spontanément leurs prix, c'est lorsque le blé et la farine sont très-chers; alors ils reçoivent de leur clientèle des plaintes si vives et si nombreuses à raison de l'élévation des prix, qu'ils commencent à craindre une espèce d'émeute. A ce moment ils réduisent leurs bénéfices à très-peu de chose.

Les boulangers qui gagnent le plus sont ceux qui ont acheté des fonds spéciaux, dits *full price*, dont la clientèle tient à se distinguer par une sorte de luxe dans la préparation des divers pains qu'elle consomme. A Londres, ce n'est pas seulement l'aristocratie, mais les gens ayant quelque fortune qui tiennent, par amour-propre, à prendre leurs pains dans ces boulangeries.

Les boulangers de Londres donnent à leurs petits pains de luxe ou de fantaisie des formes particulières; la plupart sont façonnés en rouleaux, et ils les appellent *rolls*. Ils ont encore une espèce de pain formé de boules superposées, un peu dé-

primées, qui ressemble à peu près à nos brioches, quant à la forme, et constitue une sorte de prisme rectangulaire.

A Londres, les boulangers vendent non-seulement du pain, mais de la farine, et ils louent des emplacements dans leurs fours pour la cuisson des aliments; c'est même là une source importante de leurs profits. Leurs fours, à certaines heures, après la fabrication du pain, se trouvent utilisés pour la cuisson des viandes, des légumes, des fruits, des puddings, des pâtés si nombreux et de tant de sortes à Londres.

C'est surtout le samedi que le four d'un boulanger anglais est précieux pour ses clients, parce que le samedi, à partir de minuit jusqu'au lundi, on ne doit plus travailler en Angleterre. Durant cet intervalle de temps, la fabrication du pain est interrompue, et la préparation d'une grande partie des aliments qui seront consommés le dimanche s'achève spontanément dans le four du boulanger.

On devrait supposer qu'en Angleterre, où tant d'opérations usuelles s'effectuent mécaniquement, la boulangerie serait perfectionnée par l'application des machines dans toutes ses parties. Eh bien, dans un grand établissement qu'a tenté de fonder, sans succès, une association dite *Bread leag Company*, il n'y avait de machine que pour monter au magasin les sacs de farine; tout le reste s'effectuait à bras d'hommes. Il y a une raison à cela, c'est que la pâte anglaise se fait dans des conditions différentes de la nôtre, les ouvriers emploient beaucoup d'eau tout de suite et font avec de la levûre de bière une sorte de délayage, qui rend le pétrissage moins long et moins fatigant que chez nous. L'incorporation de l'eau est ainsi beaucoup plus facile, et une machine n'opérerait pas plus économiquement que les bras.

La mie de pain joue un grand rôle dans l'alimentation à Londres, et les boulangers n'ont pas à se préoccuper, comme chez nous, des farines diverses et des apparences de la croûte. Chacun des pains parmi ceux qui forment la base de la consommation la plus générale, formant une sorte de petit bloc cubique, ils se trouvent dans le four en contact les uns avec les autres, de telle façon que chaque partie latérale d'un pain représente une surface de mie, tandis que la partie supérieure et la partie inférieure présentent une croûte quatre fois plus épaisse que celle de nos pains. La chaleur pénètre difficilement cette masse; et il en résulte que le pain à Londres reste deux fois plus longtemps au four que chez nous.

Cette sorte de pain convient aux Anglais pour la plus grande partie de leur consommation, parce qu'il fournit beaucoup de mie pour faire les tranches et les *toasts* ou tartines qu'ils mangent en prenant le thé. A Londres, la boulangerie est une espèce d'annexe de la cuisine de famille; chacun veut avoir et a besoin d'avoir une boulangerie à sa portée.

5. *Émigration anglaise.* — D'après un relevé officiel, le nombre d'émigrants sortis en 1855 des ports britanniques serait de 209,801, comprenant 61,345 Anglais, 12,870 Écossais, 100,676 Irlandais et 20,619 étrangers, outre 6,291 individus d'origine non constatée. Sur le total précité, 147,258 émigrants ont choisi pour destination les États-Unis, 17,211 l'Amérique anglaise du Nord, 37,283 l'Australie et 8,049 d'autres points qui ne sont pas spécifiés. Les Irlandais entrent dans ce total pour la proportion de 47.91 p. 100 et constituent plus de la moitié (55.74 p. 100) des individus qui se sont embarqués pour les États-Unis.

6. *Nombre des soldats anglais fouettés en 1865.* — Le ministère de la guerre, en Angleterre, à la demande de la Chambre des communes, vient de publier le nombre de soldats fouettés dans l'armée et la milice de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le rapport officiel s'étend depuis l'année 1863 jusqu'à 1865. Ce rapport a ceci d'intéressant qu'il indique aussi le nombre de soldats marqués au fer rouge avec les lettres D (déserteur) et B C, *bad character* (mauvais sujet).

En 1863, il y a eu 518 hommes flagellés; ils ont reçu en tout 24,150 coups de fouet. La même année, 136 hommes furent marqués au fer rouge avec la lettre D, et 115 avec les lettres B C.

En 1864, il y eut 528 hommes flagellés (nombre de coups : 26,100); 1,438 reçurent la marque D. Le ministère de la guerre, par une raison que nous ignorons, n'a pas donné le nombre de soldats marqués au fer rouge pour cause d'inconduite.

L'année dernière, les flagellés ont été moins nombreux : 441; mais en revanche il n'y a pas eu moins de 1,502 personnes marquées de la lettre D. Les marques B C n'ont été appliquées qu'à 90 soldats.

7. *Armée anglaise.* — Il fut un temps, dit le *Times*, et ce temps n'est pas éloigné, où nous n'avions pas 12,000 hommes de troupes de ligne, où nous manquions d'une réserve, où l'on aurait difficilement réuni les canons nécessaires aux funérailles d'un feld-maréchal, et s'il faut avouer que nos armements ne sont point en rapport avec les besoins du jour, il convient aussi de reconnaître que nous avons fait de notables progrès dans l'organisation de l'armée.

La première amélioration a porté sur l'artillerie : de 7,000 hommes nous l'avons élevée à 20,000, indépendamment de celle envoyée dans l'Inde, et elle laisse peu à désirer. — L'armée de terre a, en outre, été augmentée de deux régiments de ligne et d'un bataillon ajouté à chacun des 25 premiers régiments et à ceux des *riflemen*. Mais si nos forces ont été accrues, les exigences de la défense et des services ont augmenté dans une même proportion.

Ainsi, l'armée de l'Inde a été successivement portée de 20 à 30,000 hommes, puis à 70,000.

Ces améliorations ont une importance relative; cependant notre réserve laisse beaucoup à désirer, et comme elle doit faire la base de notre sécurité, c'est sur elle que doit porter toute notre attention.

La milice a été organisée en 1852 par un acte du Parlement et fixée au chiffre de 80,000 pour l'Angleterre, de 10,000 pour l'Écosse et de 30,000 pour l'Irlande, soit, en total, 120,000 hommes. Cette réserve est trop peu considérable pour une nation de 30 millions d'habitants, quand on voit la Prusse en avoir une de 75,000 hommes par 5 millions d'habitants.

Mais la milice ne constitue pas notre seule réserve; tous les anciens soldats peuvent être enrôlés dans le corps dit *armée des pensionnés*, et de ce chef nous pouvons réunir 40,000 hommes, bien que l'acte du Parlement en limite le chiffre à 25,000 hommes et que 14,000 seulement soient inscrits sur les rôles en ce moment.

Enfin, à cette armée de réserve de 140,000 hommes, nous devons ajouter un appoint important des troupes auxiliaires ou des volontaires, que nous voyons si fréquemment manœuvrer sous nos yeux et qui forment un corps d'élite irréprochable. De ce chef, nous pouvons mettre en ligne 130,000 fantassins, 1,300 cavaliers, 30,000 artilleurs, 4,000 ingénieurs et 15,000 miliciens nationaux à cheval,

soit 180,000 hommes qui, réunis aux 140,000 de la réserve, font un total de 320,000 hommes à joindre à l'armée régulière de terre.

En résumé, nous pouvons conclure que l'Angleterre opposerait 500,000 hommes à une armée d'invasion et qu'elle réunit en ligne de bataille, grâce aux voies ferrées, sur un point donné du territoire, 300,000 hommes de troupes de toutes armes.

8. *L'émigration irlandaise.* — Le nombre total des émigrants qui ont quitté le Royaume-Uni depuis 1814 jusqu'en 1865 inclusivement est de 5,901,510. Cette immense émigration s'est répartie ainsi qu'il suit entre les pays de destination :

États-Unis . . . . .	3,597,789	ou 61 p. 100.
Colonies anglaises . . . . .	2,177,850	37
Autres pays . . . . .	125,871	2
<b>Total égal . . . . .</b>	<b>5,901,510</b>	<b>100</b>

On estime que, sur 4,827,530 émigrants partis dans le dernier quart de siècle, plus de 60 p. 100 étaient Irlandais, et il n'est pas douteux que la plus grande masse de cette portion de l'émigration est allée se fixer aux États-Unis. La moyenne annuelle de l'émigration irlandaise, pendant cette période de 25 années, a dépassé 115,000. Or, ce chiffre excède de beaucoup celui de l'accroissement annuel de la population de l'Irlande sur l'excédant des naissances sur les décès. Aussi cette population est-elle tombée de 8,175,124 habitants en 1841 à 5,798,233 en 1861, année du dernier recensement; et il n'est pas douteux que c'est à l'émigration, bien plus encore qu'à la mortalité qui a suivi la famine de 1847, qu'est due cette énorme diminution de 2,376,891.

Le chiffre total de l'émigration du Royaume-Uni en 1865 a été de 209,801; il se décompose ainsi qu'il suit entre les diverses nationalités :

		Pour 100.
Emigrants anglais . . . . .	61,345	29
— écossais . . . . .	12,870	6
— irlandais . . . . .	100,676	48
— étrangers . . . . .	28,619	14
— non spécifiés . . . . .	6,291	3
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>209,801</b>	<b>100</b>

Ces 209,801 émigrants se sont dirigés vers les pays ci-après :

	Émigrants.					Total.
	Anglais.	Écossais.	Irlandais.	Étrangers.	Sans nationalité spécifiée.	
Possessions britanniques de l'Amérique du Nord . . . . .	5,083	2,152	7,189	2,551	236	17,211
États-Unis . . . . .	30,816	5,562	82,085	23,712	5,083	147,258
Australie et Nouvelle-Zélande . . . . .	21,082	4,681	10,920	582	18	37,283
Autres destinations . . . . .	4,364	475	482	1,774	954	8,049
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>61,345</b>	<b>12,870</b>	<b>100,676</b>	<b>28,619</b>	<b>6,291</b>	<b>209,801</b>

Les émigrants irlandais forment les 48 centièmes de l'émigration totale et les 56 centièmes de tous ceux qui sont partis pour les États-Unis. Sur les 100,676 émigrants qui ont quitté l'Irlande en 1865, 39,029 seulement se sont embarqués directement dans les ports irlandais pour leur destination; les 61,647 autres ont pris passage en Écosse et en Angleterre.

Sur les 39,029 émigrants qui se sont embarqués en Irlande, 30,551 ont pris passage à Cork et à Queenstown; 1,163 à Dublin; 126 à Galway; 4 à Limerick; 7,173 à Londonderry; 12 à New-Ross.

Les chiffres que nous venons de reproduire sur l'émigration irlandaise en 1865 sont empruntés à une publication officielle anglaise. Ils diffèrent quelque peu des nombres correspondants donnés par un document officiel émané du gouvernement irlandais et que nous croyons devoir faire connaître également, parce qu'il contient des renseignements statistiques fort intéressants sur l'âge et le sexe des émigrants.

D'après ce dernier document, le nombre total des émigrants qui ont quitté l'Irlande en 1865, en déclarant leur intention de n'y plus revenir, est de 103,096. Sur ce nombre, 101,497 étaient Irlandais et 1,599 étrangers. Sur les 101,497 émigrants irlandais, 55,214 appartenaient au sexe masculin et 46,283 au sexe féminin. Ils peuvent être classés ainsi qu'il suit, par rapport à l'âge et au sexe :

	Du sexe		Ensembl.
	masculin.	féminin.	
Agés de moins de 1 an . . . . .	320	360	680
De 1 an et de moins de 5 ans . . . . .	2,901	2,826	5,727
De 5 ans et de moins de 10 ans . . . . .	2,670	2,482	5,152
10 — 15 ans . . . . .	2,192	1,848	4,040
15 — 20 ans . . . . .	4,128	4,589	8,717
20 — 25 ans . . . . .	17,943	15,438	33,381
25 — 30 ans . . . . .	10,708	6,222	16,930
30 — 35 ans . . . . .	3,990	2,814	6,804
35 — 40 ans . . . . .	1,535	1,334	2,869
40 — 45 ans . . . . .	1,906	1,790	3,696
45 — 50 ans . . . . .	832	911	1,743
50 — 55 ans . . . . .	906	1,067	1,973
55 — 60 ans . . . . .	209	229	438
60 — 65 ans . . . . .	185	266	451
65 — 70 ans . . . . .	35	51	86
70 — 75 ans . . . . .	39	30	69
75 — 80 ans . . . . .	6	8	14
80 — 85 ans . . . . .	7	8	15
85 — 90 ans . . . . .	4	4	8
90 — 95 ans . . . . .	2	2	4
Age non spécifié . . . . .	4,696	4,006	8,702
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>55,214</b>	<b>46,283</b>	<b>101,497</b>

Le nombre total des émigrants qui ont quitté l'Irlande du 1<sup>er</sup> mai 1851 au 31 décembre 1865, est de 1,649,124; il comprend 853,131 hommes et 795,993 femmes. Les 6 centièmes avaient moins de 5 ans; les 9 centièmes avaient de 5 à 15 ans; les 65 centièmes, de 15 à 35 ans, et les 11 centièmes plus de 35 ans; l'âge des 9 centièmes n'a pu être reconnu. Le rapport de 65 centièmes pour les émigrants âgés de 15 à 35 ans est énorme; il en résulte que l'émigration a enlevé, dans cette période de 14 années, plus d'un million d'individus à la portion la plus valide de la population de l'Irlande, à celle qui promettait le plus pour l'avenir du pays.

La très-grande différence des salaires en Irlande et en Amérique est une des causes qui ont le plus favorisé cette émigration et l'ont dirigée vers les États-Unis. L'état précaire de la possession du sol en Irlande et les obstacles de toute sorte que la législation et les préjugés des classes dominantes opposent à la formation de la petite propriété ont aussi contribué à ce mouvement au sein de la classe agricole. Elle trouve, d'ailleurs, de moins en moins, à s'occuper dans les travaux de la campagne, par suite de la tendance croissante des propriétaires à délaisser la culture céréale pour l'élevage du bétail; et, d'un autre côté, l'industrie irlandaise, dont le développement est relativement très-lent, ne lui fournit encore que des salaires insuffisants.



Un document, récemment publié par ordre du Parlement, jette un jour nouveau sur l'état précaire où vit encore aujourd'hui le fermier irlandais, par suite de la législation qui règle ses rapports avec le propriétaire. D'après ce document, la moyenne annuelle du nombre des demandes d'éviction (résiliation de bail), formées devant les tribunaux par les propriétaires contre les fermiers dans les six dernières années, s'élève à 6,193. Comme, le plus souvent, une seule demande d'éviction se rapporte à plusieurs tenanciers à la fois, ce chiffre ne représente qu'une partie des dépossessions annuelles depuis 1860, sans que le fermier ait reçu une compensation quelconque pour la plus-value dont il a enrichi le sol. En s'arrêtant toutefois à ce chiffre de 6,193 évictions, et en ne comptant que 6 personnes par foyer (proportion bien faible pour une famille irlandaise), les évictions ont dû laisser sans pain et sans asile un minimum de 37,158 individus chaque année, et de 222,948 dans les 6 années de la période 1860-1865. Maintenant il est évident que ces familles dépossédées ont dû fournir un très-fort contingent à l'émigration et qu'ainsi se sont accumulées, de l'autre côté de l'Atlantique, des haines redoutables contre la domination anglaise en Irlande. Ces évictions sont souvent si iniques, quoiqu'elles soient légales, que les juges, obligés de les prononcer, ne croient pas pouvoir se dispenser de faire leurs réserves en déclarant hautement, en plein tribunal, que *la loi les oblige à administrer l'injustice*.

On a proposé diverses mesures pour arrêter l'émigration. Celle qui avait pour objet de faire cesser l'état précaire de la possession en favorisant les longs baux et en assurant des compensations aux fermiers évincés qui ont amélioré le sol, n'ayant pas eu l'assentiment du nouveau ministère, M. Fontescue, auteur du projet de bill qui contenait ces dispositions, s'est vu obligé de le retirer; mais l'opposition tout entière se propose de l'appuyer énergiquement à la prochaine session, et on peut être certain qu'elle en poursuivra l'adoption avec la même ténacité que le bill de réforme électorale.

En 1865, les terres incultes en Irlande ne comptaient pas moins de 4,497,027 acres, c'est-à-dire qu'elles formaient plus du cinquième de la superficie totale de cette île. La mise en valeur de cette immense étendue de terres a été l'objet d'un assez grand nombre de projets. D'après les uns, l'État devrait s'en rendre acquéreur pour les aliéner en détail. D'autres voudraient que ces acquisitions en masse fussent faites par des compagnies de capitalistes qui les revendraient, par petits lots, aux prix les plus modérés, ou les affermeraient à long bail aux cultivateurs qui voudraient défricher le sol. Dans cette combinaison, les fermiers n'auraient aucun fermage à payer pendant un certain nombre d'années. On fournirait ainsi une occupation lucrative et permanente à une portion notable de la population agricole qui, au grand avantage du pays, serait retenue en Irlande, avec le capital qu'elle y créerait, par la perspective toute nouvelle pour elle d'arriver à la possession du sol ou de jouir paisiblement du fruit de son travail. L'opinion publique en Angleterre s'étant montrée très-hostile jusqu'à ce jour à toute idée d'intervention de l'État dans les transactions particulières, le Parlement n'a voulu prendre en considération aucun de ces projets. Toutefois, comme la même opinion s'est prononcée récemment d'une manière très-favorable pour le principe de l'achat des chemins de fer irlandais par l'État (mesure très-désirée en Irlande), il ne serait pas impossible que, dans l'avenir, elle fût moins opposée à l'achat par l'État des terres incultes. Il serait préférable, sans doute, que l'opération fût faite par des compagnies; mais

